DESP ET CTP: MAÎTRISER LES EXIGENCES DE LA REGLEMENTATION

Module 1: Réglementation

- Mention des évolutions de Directive 2014/68/UE relative aux équipements sous pression et à leur classification.
- Analyse des nouveautés introduites dans le Cahier Technique du 20 juillet 2020.
- Analyse du Cahier Technique Professionnel (CTP) du 23 juillet 2020 relatif au suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression :
 - o opérations à réaliser lors des interventions,
 - documents pour les dossiers d'exploitation,
 - exigences pour la modification des équipements et des systèmes frigorifiques,
 - o audit de la conformité des installations,
 - habilitation des intervenants : titre d'habilitation, procédure interne.
- Rappel des exigences de la norme EN 378 pour les équipements sous pression.
- Les nouveautés de la réglementation sur les fluides frigorigènes et l'impact sur l'application de la DESP.

Evaluation

Date de session : En cours d'année

Tarification: 50€ HT/h - 350€ HT

Durée: 1 jour

Formation éligible par votre OPCO

Public : Chef d'entreprise, responsable du S.A.V., chargé d'affaires concerné par la réalisation des installations.

Pré requis :

 Avoir les compétences d'installation, de mise en Connaissance des installations de froid et de climatisation.

Objectif:

- Maîtriser les bases de la réglementation pour la mise en conformité des systèmes frigorifiques sous pression neufs (DESP).
- S'approprier et appliquer les exigences de la réglementation sur le suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression (CTP)
- Connaître le contenu de l'habilitation des intervenants et la procédure à mettre en place.
- Connaître les exigences pour la modification des installations et la réalisation des dossiers d'exploitation.

Modalités de déroulement : Présentiel

Suivi d'évaluation pédagogique : Feuille d'émargement, exercices d'évaluation des connaissances (Quiz, Mises en situation. ...), attestation de présence.

Modalités pédagogiques et techniques : Une salle de cours, support de cours.

Evaluation de fin de formation : Il vous sera remis un une attestation de suivi de formation.

Suivi technique et assistance (Pour le distanciel) :

L'assistance technique est assurée à distance par notre référent informatique. La demande d'assistance se fait par mail. Le délai de réponse est de 24 h.

Accueil des personnes en situation de handicap : FTE Formation est entouré d'un réseau de partenaires pour accueillir au mieux les personnes en situation de handicap

FORMA